

Description

Les ambiances physiques de travail sont un ensemble de facteurs qui constituent l'environnement des salariés, et qui peuvent entraîner des répercussions sur leurs conditions de travail et sur leur santé.

Dans les commerces, les salariés peuvent être exposés par exemple à :

- ★ Une **ambiance sonore fatigante** : musique d'ambiance, bips des articles, conversations clientèle, alarmes antivols, sonneries du téléphone, circulation urbaine...
- ★ Une **ambiance hygrothermique et/ou une qualité de l'air dégradées** : exposition au froid, aux courants d'air (entrée ouverte donnant sur rue...), à la chaleur (absence de climatisation...), à un excès d'électricité statique (air trop sec...), aux poussières...
- ★ Une **ambiance lumineuse inadaptée** : niveau ou qualité d'éclairage rendant la visibilité difficile (lumière tamisée, spots éblouissants...), absence de vue sur l'extérieur et/ou absence de lumière naturelle (centre commercial, réserves...) ...

Effets sur l'Homme

Effets d'une ambiance sonore contraignante

Dans les commerces, le niveau de bruit ambiant est généralement en dessous des seuils réglementaires, mais il fluctue en fonction de l'affluence de la clientèle.



Il peut provoquer fatigue, stress, anxiété, irritabilité, troubles de l'attention, troubles du sommeil, hypertension... mais également rendre difficile la communication avec les clients (perte d'intelligibilité, nécessité de forcer la voix...) et la perception des signaux (alarmes, bips...).

Les effets du bruit sur les salariés dépendent également de la tâche à exécuter et de leur sensibilité individuelle.

Effets d'une ambiance hygrothermique contraignante

Les effets liés à la température vont dépendre de la qualité de l'air (température réelle, taux d'humidité, mouvements d'air...), du salarié (vêtements portés, perception personnelle...), de l'affluence dans le commerce et de l'activité réalisée (effort physique intense ou modéré, répétitivité, durée...).

Une chaleur trop élevée peut entraîner fatigue, maux de tête, crampes, déshydratation...

La sensation de froid, outre l'inconfort, favorise les douleurs et troubles musculosquelettiques.

Un taux d'humidité trop important amplifie la sensation de chaleur. Il peut également contribuer au développement de bactéries et moisissures.

Une humidité trop faible peut occasionner un inconfort en asséchant les yeux et les muqueuses, favoriser la présence de poussières dans l'air, contribuer aux éruptions cutanées et causer des charges électrostatiques sur les équipements de travail.

Effets d'une ambiance lumineuse contraignante

Un éclairage inadapté peut entraîner, de manière réversible et selon la tâche à réaliser, une baisse de l'acuité visuelle... En excès, il peut éblouir. Insuffisant, il peut être à l'origine d'accidents, par exemple de chutes ou de heurts dans les allées de circulation ou dans les escaliers.

L'absence d'éclairage naturel peut, quant à lui, affecter l'état psychologique et physiologique des salariés.



Niveaux d'éclairage recommandés suivant la norme EN 12464-1

Zones de vente	300 lux
Zones de caisse	500 lux
Table d'emballage	500 lux

Démarche de prévention

Différentes mesures permettent de limiter l'exposition aux nuisances physiques. En voici des exemples :

Ambiance sonore

- 🔊 Limiter le volume de la musique d'ambiance.
- 🔊 Choisir une programmation musicale variée, de bonne qualité sonore, Opter pour des matériaux absorbants acoustiques (cloisons, mobilier, faux-plafond...).
- 🔊 Réduire aussi bas que possible le niveau sonore des sonneries de téléphone, des annonces publicitaires...
- 🔊 Aménager un espace moins bruyant pour les pauses, ainsi que pour le travail administratif qui nécessite une plus grande concentration.

Ambiance hygrothermique et qualité de l'air

🌡 Assurer un renouvellement d'air suffisant dans l'espace de vente et les réserves, par ventilation mécanique contrôlée et/ou naturelle. Veiller à ne pas obstruer les bouches d'aération, notamment avec les produits stockés en réserve.

🌡 Maintenir une température de confort thermique, à adapter en fonction de la tenue vestimentaire exigée au poste de travail et de l'activité :

	Températures recommandées suivant la norme NFW35-203 ISO 7730
Bureau	20°C à 22°C
Activité moyenne	16°C à 18°C
Activité soutenue	14°C à 16°C

🌡 Ces paramètres peuvent être obtenus par un renouvellement d'air suffisant et par des dispositifs de chauffage et/ou de climatisation, entretenus et contrôlés régulièrement, et réglables facilement par les salariés ou à leur demande.

🌡 Lutter contre les courants d'air et/ou le froid extérieur (sas d'entrée, porte automatique, rideau d'air chaud, disposition de la caisse par rapport à l'entrée du magasin...).

🌡 Choisir des éclairages et équipements dont le dégagement de chaleur est faible.

🌡 Installer des stores extérieurs ou un film solaire lorsque le soleil donne directement sur la vitrine. Adapter le travail physique en fonction de la température et des saisons (exemple : tôt le matin en période de forte chaleur).

🌡 Mettre de l'eau potable à disposition des salariés et les inciter à s'hydrater régulièrement.

Ambiance lumineuse

💡 Éclairer suffisamment toutes les zones dans lesquelles les salariés travaillent et circulent, en complétant si besoin l'éclairage naturel par un éclairage artificiel.

💡 En l'absence d'éclairage naturel (galeries commerciales, réserves...), choisir de préférence un éclairage artificiel dans les teintes blanches. Aménager des temps de pause si possible en extérieur ou dans un local avec vue sur l'extérieur. L'ambiance lumineuse doit être homogène (absence de zones d'ombre ou de sur-éclairage).

💡 Choisir des lampes possédant un bon Indice de Rendu des Couleurs (IRC de l'ordre de 90).

💡 Éviter l'éblouissement direct (spots dans le champ visuel...) et indirect (réflexion sur les miroirs, l'écran en caisse...), en protégeant les sources lumineuses par des grilles de défilement ou des déflecteurs, en évitant l'installation de parois brillantes dans le champ visuel des salariés, en privilégiant les surfaces mates ou satinées...